

L'État et vous...



LETTRE D'INFORMATION
DE LA PRÉFECTURE
DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

Numéro 27 - Juin 2009

www.saint-pierre-et-miquelon.pref.gouv.fr

Edito...



LES

ÉTATS

GÉNÉRAUX

Le 19 février dernier, le Président de la République annonçait la tenue d'États Généraux de l'Outre-Mer.

Saint-Pierre-et-Miquelon a souhaité s'associer à cette vaste consultation, "la plus vaste jamais réalisée en outre-mer" selon les mots du chef de l'État.

En ma qualité de Préfet de l'archipel, j'encourage donc chacun d'entre vous, élus, représentants syndicaux, membres du monde associatif ou simples citoyens à y prendre une part que je souhaite la plus importante possible.

Ces États généraux se tiendront du 15 au 19 juin prochains. Ils seront concentrés autour de quatre ateliers placés sous la responsabilité d'un élu :

- Identité/Environnement régional ;
- Economie et Développement ;
- Travail/Emploi/Formation ;
- Statut de l'archipel.

Un "Grenelle de la Mer" viendra compléter le dispositif, de telle sorte qu'aucune des thématiques fondamentales pour l'avenir de Saint-Pierre-et-Miquelon ne soit oubliée.

Du 15 au 19 juin, c'est vous qui aurez la parole. Je souhaite que cette parole soit libre, constructive, soucieuse de l'intérêt général et qu'elle puisse déboucher sur l'écriture d'une nouvelle page de l'histoire de l'archipel.

Jean-Pierre BERÇOT,
Préfet de
Saint-Pierre-et-Miquelon

SOMMAIRE

A LA UNE : Forum « Être jeune dans la vie, être jeune dans la ville ».

DOSSIERS : Le passeport biométrique - Bilan de l'année touristique - Grippe A (H1N1) - Apnées du sommeil - Prime à la cuve - La chaîne du froid - Le transfert de la mission domaniale - Nominations - Utilisation des fonds publics.

A La Une : le pôle emploi

Être jeune dans la vie, être jeune dans la ville

Après un an de travail et de multiples rencontres, l'équipe Pôle emploi organise le 12 juin prochain le forum « Être jeune dans la vie, être jeune dans la ville ».

Cette journée organisée en priorité pour les jeunes demandeurs d'emploi, étudiants ou scolaires est ouverte à tous.

Nous souhaitons, à travers cette manifestation, favoriser la première prise de contact entre les jeunes, leurs familles et les acteurs de terrain.

En effet au cours de cette journée, plus d'une trentaine de partenaires seront présents à la **patinoire de Saint-Pierre** sur divers stands avec un double objectif :

- permettre aux jeunes d'identifier les différents lieux ressources de l'archipel et de connaître leurs champs d'interventions ;
- faire intervenir des professionnels pour présenter les différents corps de métiers (débouchés, formations...).

Nous vous y attendons nombreux !!!



Mélanie ARROSSAMÉNA
Pôle emploi

Dossiers...

La détection des apnées du sommeil, un nouvel examen réalisé au CHFD

Le CHFD poursuit son engagement dans le développement de missions de médecins spécialistes afin de répondre aux besoins de santé de l'archipel.

Cette démarche s'est construite en partenariat avec le Centre Hospitalier Universitaire (CHU) de Tours.

Dans le cadre de ces consultations, le Docteur CARRE, Pneumologue, a souhaité en raison des pathologies rencontrées, faciliter la détection des apnées du sommeil en les réalisant au CHFD.



L'apnée du sommeil

C'est une affection qui touche 6% de la population en France. Elle se traduit par un arrêt de la respiration de quelques secondes plusieurs fois par heure lors du sommeil profond provoquant un réveil du dormeur. Elle peut avoir des conséquences sur la santé pouvant entraîner des phénomènes de fatigue et de somnolence durant la journée. Le ronflement n'est pas obligatoirement synonyme d'apnée du sommeil. Les deux problèmes pouvant être indépendants. En cas de confirmation du diagnostic, un traitement adapté peut limiter ces conséquences sur la santé et améliorer la qualité de vie.

L'acquisition par le CHFD de deux appareils de polygraphie ventilatoire nocturne et la formation d'infirmières permettent depuis la mi-mai de répondre rapidement à la demande des praticiens, sans recourir comme auparavant à une EVASAN.

La polygraphie ventilatoire nocturne

La polygraphie respiratoire est un enregistrement durant la nuit des paramètres respiratoires, cardiaques et du taux d'oxygène dans le sang à l'aide de capteurs.

Les trois capteurs sont posés au centre hospitalier en fin d'après-midi par une infirmière du service des soins externes.

L'enregistrement de l'examen a lieu au domicile durant le sommeil du patient. L'appareil est déclenché au coucher. L'enregistrement se termine automatiquement au bout de dix heures.

L'appareil est retiré le lendemain matin au centre hospitalier.

Les résultats sont enregistrés sur un programme informatique, puis envoyés au CHU de Tours pour y être interprétés.

Grâce à ces données, un spécialiste du sommeil pourra orienter le médecin traitant vers un traitement ou des examens complémentaires si nécessaire.

Les modalités pratiques

L'examen est prescrit par le médecin traitant ou par un spécialiste en mission. Pour un rendez-vous de polygraphie respiratoire, il convient de contacter le service des soins externes du CHFD au 41.14.55 de 7h00 à 19h00.

D'autres investigations en projet

Dans le cadre du développement et de l'optimisation des missions de spécialistes, le CHFD s'engage dans de nouvelles actions de dépistage. L'acquisition d'un appareil pour réaliser les angiographies rétinienne permettra d'offrir un service supplémentaire lors de la mission d'ophtalmologie pour le suivi des patients diabétiques.

Michel REGAT
Infirmier, Cadre de Santé

Bilan de l'année touristique 2008



Outre les missions de contrôle évoquées dans le n° 25 de « L'État et vous », la police aux frontières (PAF) élabore des statistiques détaillées sur les flux de passagers.

On distingue une nette proportion des résidents de l'archipel à entrer sur le territoire par la voie aérienne. A l'inverse, ce sont les voyageurs étrangers ou non-résidents qui utilisent majoritairement la voie maritime.

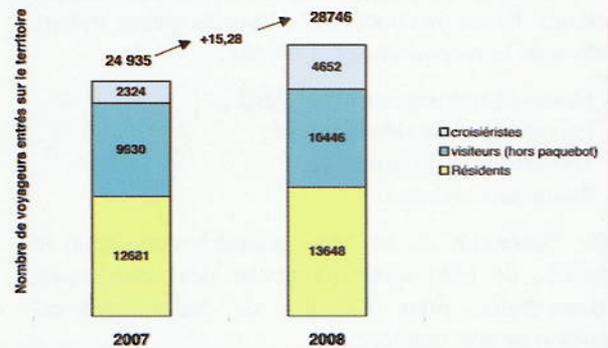
L'augmentation de plus de 15% du trafic global entre 2007 et 2008 est, entre autres, due au nombre de croisiéristes qui a doublé.

Par ailleurs, 2 866 marins ont été contrôlés pour 52 navires de commerce et 227 marins pour 13 chalutiers.

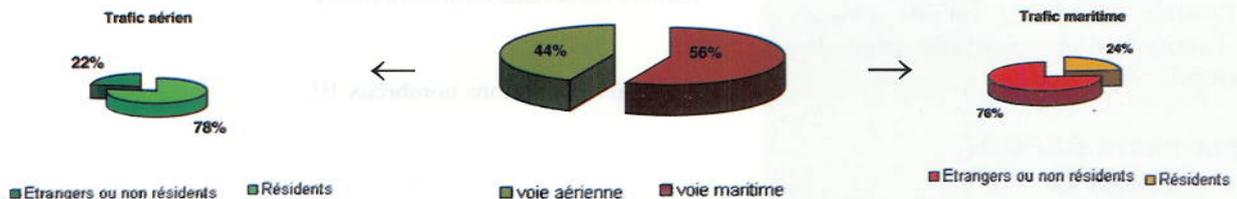
En 2007, 1 949 marins de commerce avaient été contrôlés pour

58 navires et 279 marins pour 17 chalutiers.

Philippe FOUCHARD
Brigadier de police



Trafic global 2008





Utilisation des fonds publics (aides et subventions)



Les sommes accordées ce mois-ci par l'État ont principalement eu pour objet le soutien à la filière halieutique (pôle de Miquelon) et le financement du programme 2009 d'actions pour la coopération régionale entre Saint-Pierre-et-Miquelon et les provinces atlantiques canadiennes. Ces deux domaines apparaissent clairement comme des priorités aux yeux de l'État, pour qui le développement de l'archipel doit nécessairement passer par une restructuration de sa filière halieutique et par son ancrage dans l'environnement régional.

Concernant plus particulièrement le soutien aux entreprises EDC et SNPM, c'est donc une enveloppe de 500 000 € qui a pu être rapidement débloquée par l'État. Sur cette enveloppe, 400 000 € sont alloués à l'entreprise EDC au titre de l'aide inscrite au contrat de développement pour laquelle l'échéancier de versement a été réduit de cinq à quatre ans afin d'optimiser l'aide apportée et de la mettre en cohérence avec le volume d'intervention annuel du conseil territorial.

Cette aide de 400 000 € vient ainsi s'ajouter au soutien direct ou indirect accordé par les pouvoirs publics (État et collectivité territoriale) à l'entreprise EDC depuis sa création, soutien qui dépasse désormais les 7 M€ (cf. tableau page suivante).

Les 100 000 € restants sont pour leur part affectés à la SODEM afin de lui permettre de faire réaliser les travaux urgents de réfection de l'installation électrique de l'usine SNPM et ainsi de favoriser la reprise rapide de l'activité.

Subventions accordées par l'État au mois de mai 2009

Bénéficiaire		Montant	Objet	Origine des fonds
Pôle halieutique de Miquelon	E.D.C.	400 000 €	Appui au développement de l'aquaculture (exploitation des coquilles)	Contrat de développement (crédits Secrétariat d'État à l'Outre-Mer)
	SODEM Miquelon (public)	100 000 €	Réfection des installations électriques de l'usine SNPM	Contrat de développement (crédits ministère de l'agriculture et de la pêche)
	Société MIQUELOPECHE	5 000 €	Remise en état du moteur du navire « l'Aigle Noir »	Hors contrat de développement (crédits secrétariat d'État à l'Outre-Mer)
Coopération régionale	AQUAFUTUR	5 000 €	Appui au développement de l'aquaculture (élevage de cabillaud)	Contrat de développement (crédits ministère de l'agriculture et de la pêche)
		40 000 €	Développement de la coopération régionale (aquaculture)	Contrat de développement (crédits secrétariat d'État à l'Outre-Mer)
	Association ATLANTIS	39 000 €	Développement de la coopération régionale (culture, éducation, santé, agriculture, biodiversité)	Contrat de développement (crédits secrétariat d'État à l'Outre-Mer)
	ARDA	7 420 €	Développement de la coopération régionale (aquaculture)	Contrat de développement (crédits secrétariat d'État à l'Outre-Mer)



Consécutivement à sa visite à Miquelon du 19 mai dernier, le Préfet s'était engagé vis-à-vis des employés de SNPM/EDC, à leur fournir les derniers chiffres relatifs aux interventions financières octroyées à l'entreprise EDC.

Aides / fonds publics octroyés à l'entreprise EDC.

Contributeur	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	Total
ÉTAT									
Primes à la création d'emplois (Secrétariat d'État à l'outre-mer)	16 500 €	66 000 €	104 500 €	124 100 € (versées début juin 2006)	69 350 €	76 650 €	37 800 €		494 900 €
Formations	23 000 €	23 000 €							46 000 €
Encadrement scientifique									
ODEADOM Ministère de l'agriculture et de la pêche	25 000 €	120 000 € 53 600 €	41 400 €						186 400 € 53 600 €
Subvention Secrétariat d'État à l'Outre-Mer	120 000 €	420 000 €	550 000 €	690 000 €	250 000 €	500 000 €	700 000 €	400 000 €	3 530 000 €
Subvention ministère de l'Agriculture et de la Pêche	170 346 €	300 000 €		135 000 €	165 000 €	100 000 €	100 000 €		1 070 346 €
Subvention ministère de l'économie, du travail et de l'emploi					300 000 €	100 000 €			400 000 €
Sous-total État	354 846 €	982 600 €	695 900 €	949 100 €	784 350 €	776 650 €	837 800 €	400 000 €	5 781 246 €
COLLECTIVITÉ	154 355 €	314 105 €	140 000 €	70 400 €	220 000 €	450 000 €	450 000 €		1 798 860 €
Sous-total collectivité	154 355 €	314 105 €	140 000 €	70 400 €	220 000 €	450 000 €	450 000 €		1 798 860 €
TOTAL GÉNÉRAL	509 201 €	1 296 705 €	835 900 €	1 019 500 €	1 004 350 €	1 226 650 €	1 287 800 €	400 000 €	7 580 106 €

Il est rappelé qu'en matière d'hygiène et de sécurité, les employeurs sont soumis à des obligations générales :

- présence dans l'entreprise d'un document unique, écrit et complet d'évaluation des risques professionnels ;
- information et formation des salariés à l'hygiène et à la sécurité du travail ;
- conformité, contrôles et vérifications périodiques des installations et équipements de travail et des équipements de protection individuelle ou collective ;
- mise à la disposition du personnel d'équipements de protection ;
- adhésion au service de santé au travail et paiement des cotisations.

L'attribution d'aides et de subventions aux entreprises, si elle ne saurait en constituer le préalable (les obligations précisées étant générales) devra, de la part de ces mêmes employeurs, être suivie du respect des autres obligations en matière de droit du travail, à savoir :

- la représentation du personnel ;
- la négociation collective ;
- la durée du travail, des repos compensateurs et du niveau de la rémunération ;
- la clause de priorité de réembauche pour les salariés titulaires d'un contrat de travail à durée déterminée pour motif saisonnier (lutte contre la précarisation des emplois).

Fabrice MARQUAND
Chef des actions de l'État et finances



Grippe A (H1N1) : crise sanitaire sous contrôle sur l'archipel



A compter du 24 avril 2009, il a été confirmé par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) la survenue de cas humains de grippe d'origine porcine avec transmission inter humaine à partir du Mexique et des États-Unis. Dès le samedi 25 avril, un dispositif de veille et de vigilance sanitaire a été mis en place sous l'égide de la préfecture par le service de la DASS. Ces débuts de mise en place se sont accompagnés d'une démarche entreprise dès le dimanche 26 avril par le préfet auprès de l'Ambassade de France et le Consulat Général de France à Mexico au bénéfice des ressortissants de l'archipel, alors en territoire mexicain, et d'une action de communication à l'attention de la population (information sur les moyens médicaux disponibles, les principaux symptômes grippaux, les conseils pratiques de précaution...).

En contact régulier avec les informations internationales et nationales interministérielles (centre de crise sanitaire, Institut National de Veille Sanitaire...), la situation d'aggravation de la pandémie de grippe au Mexique et aux États-Unis associée à l'évolution du taux de risque de pandémie au niveau de la France (passage du niveau 4 au niveau 5 du plan de pandémie grippale le 30 avril) a débouché sur la mise en oeuvre sur l'archipel à compter du 1^{er} mai d'un dispositif de contrôle sanitaire aux frontières (aéroport de la Pointe-Blanche et gare

maritime). Précisé par communiqué de la préfecture du 30 avril 2009, ce dispositif avait pour objectif l'application du principe de précaution et de prévention sanitaires vis-à-vis, en particulier, des arrivées massives de voyageurs en provenance des zones à risques au regard de notre situation spécifique (exiguïté du territoire par rapport au risque d'un début de pandémie locale, transit obligatoire par le Canada de tous les voyageurs et importance estimée à près de 5 % de la population totale du nombre de voyageurs en provenance de zones à risques). Suivant l'évolution du niveau de risque de pandémie corrélatif au flux des retours de vacances, le dispositif de veille et de vigilance sanitaire à l'entrée sur le territoire fait l'objet d'un assouplissement dès le 9 mai 2009. Eu égard à la proximité avec le Canada, il importe de demeurer collectivement vigilant face à tout risque possible de survenue d'un cas suspect sur l'archipel.

Autour de la préfecture et de la DASS, il est souligné la participation à ce dispositif sanitaire des professionnels de santé et des directions de l'hôpital, du centre de santé et de la croix rouge, du médecin conseil de la CPS, des services de la gendarmerie nationale, des douanes, de l'aviation civile, de la police aux frontières, de la compagnie Air Saint-Pierre, de la capitainerie du port et de SPM Express.

Pascal GODEFROY

Directeur des affaires sanitaires et sociales

Le passeport biométrique



Le passeport est un document de circulation transfrontalier qui vaut également certificat de l'identité de son titulaire et présume de la nationalité française par ce dernier. Son fondement juridique repose sur le règlement européen du 13 décembre 2004 qui fait obligation aux États membres de l'Union européenne de sécuriser les titres de voyage qu'ils émettent en faveur de leurs ressortissants.

Cette sécurisation se concrétise par l'introduction dans le titre d'un composant électronique dit « puce » dans laquelle sont insérées les informations relatives à l'état civil, les images numérisées de la photographie et de deux empreintes digitales.

A Saint-Pierre-et-Miquelon, le dispositif de mise en place du passeport biométrique est prévu pour le second semestre 2009. L'accueil des usagers sera modifié pour tenir compte de la saisie des données biométriques. Des stations d'enregistrement seront installées à la préfecture et à la délégation de Miquelon pour recueillir les données (état civil, photographie, empreintes digitales de huit doigts).

Pour l'obtention du passeport, les conditions de recevabilité seront telles qu'elles suivent :

- justifier de son identité, par la présentation d'une pièce d'identité comportant des indications relatives à l'état civil et une photographie d'identité ;
- justifier de son état civil, par la présentation d'un acte de naissance comportant sa filiation. Attention le livret de famille ne sera plus admis ;
- justifier de sa nationalité française ;
- avoir la capacité juridique. Le mineur n'a pas la capacité juridique pour demander seul son passeport, il doit être représenté ;
- justifier de son domicile ou de sa résidence ;
- produire deux photographies d'identité conformes à la norme ;
- la prise d'empreintes de huit doigts.

Les passeports en cours de validité permettent toujours de voyager, il n'est donc pas nécessaire d'échanger son passeport actuel contre un document biométrique. Toutefois, les détenteurs d'un passeport « Delphine » délivré après le 25 octobre 2005 doivent toujours être munis d'un visa pour se rendre aux États-Unis.

Yannick LECUYER

Chef du service des affaires juridiques et de la réglementation générale

Prime à la cuve 2009 - prime État



La campagne de la prime à la cuve 2009 (calculée selon les revenus perçus en 2007) vient de s'achever.

338 ménages ont pu bénéficier de cette aide de l'État versée aux personnes non imposables à l'impôt sur le revenu ; 200 euros ont été versés à chacun des ménages concernés. Il n'a pu être

donné une suite favorable à trente personnes qui avaient présenté un dossier : elles ne remplissaient pas les conditions, soit du fait de leur imposition sur le revenu, soit du fait des justifications produites.

On relève une importante diminution du nombre de primes payées par rapport à 2008 (moins 101).

Jean-François NICOL
Trésorier-payeur général

La chaîne du froid : une obligation sanitaire à respecter



Le maintien des aliments réfrigérés à une température basse leur permet de conserver leurs qualités nutritionnelles et organoleptiques et de les garder sains, du lieu de production à la cuisine. Le froid limite voire stoppe la prolifération des micro-organismes.

De ce fait les denrées alimentaires périssables doivent être maintenues entre 0° C et + 4° C pour les produits très périssables (viandes, volailles, charcuterie cuite ou à cuire, laits pasteurisés, desserts lactés, fromages frais...) et inférieur à +8° C pour les denrées périssables (beurre et matières grasses, produits laitiers frais...)



Il est important de lire l'étiquetage des produits préemballés, on y distingue :

- la date limite de consommation (DLC) exprimée sur les produits réfrigérés par la mention « à consommer jusqu'au ». Lorsque cette date est dépassée, le produit est impropre à la consommation ;
- la date limite d'utilisation optimale (DLUO) exprimée par la mention « à consommer de préférence avant le », pour les produits d'épicerie (biscuits, pâtes, conserves...), les surgelés et les boissons.

Serge VARENNES

Chef du service de la concurrence, de la consommation, et de la répression des fraudes

Le transfert de la mission domaniale



Depuis plusieurs années, une réforme importante a été engagée au niveau de la gestion du domaine immobilier de l'État. La gestion de son patrimoine et la définition de la politique y afférente est désormais assurée par le ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique.

Au sein du ministère, cette mission a été confiée à la direction générale des finances publiques et au plan local à son représentant, le trésorier-payeur général. La prise en charge de la mission domaniale s'est traduite par la création d'un service « Domaine » à la trésorerie générale de Saint-Pierre-et-Miquelon. Ce service, assure les missions suivantes :

La valorisation du patrimoine de l'État

Cette action recouvre l'ensemble des actes du Domaine : acquisition, valorisation et cession d'un bien immobilier.

Elle consiste en la rédaction d'actes (acquisitions, prises à bail, titres d'occupation, cessions...), l'établissement de l'assiette, l'émission des avis d'échéances et les éventuels titres de perception des redevances domaniales. Le service peut confier la rédaction de certains actes aux notaires.

En 2008, une acquisition a été réalisée pour le compte des services de l'État.

Le conseil aux collectivités locales

Dans le cadre de leur activité immobilière, les collectivités territoriales et leurs groupements doivent solliciter l'avis du service du Domaine pour l'ensemble des biens immobiliers devant être acquis, pris à bail ou cédés. Par ailleurs, le service du Domaine peut effectuer une analyse économique et financière du projet immobilier pour lequel

la collectivité sollicite son avis.

Le service du Domaine assume également la fonction de commissaire auprès du juge de l'expropriation, y compris lorsque les expropriations sont conduites pour le compte des collectivités territoriales.

En 2008, 46 évaluations ont été réalisées pour le compte des services de l'État et des collectivités locales de Saint-Pierre-et-Miquelon.

En outre, sur l'archipel, le service du Domaine assure des missions spécifiques :

- administration, après désignation par le juge, des successions vacantes et des successions en déshérence. Cette gestion des patrimoines privés consiste à liquider l'actif successoral afin de dédommager les créanciers de la succession ;
- cession des biens mobiliers de l'État valorisables. A ce titre, une vente mobilière est organisée annuellement.

Cette activité sera élargie en 2010 par la gestion et le recouvrement des loyers budgétaires auxquels seront dorénavant astreintes les administrations d'État occupant des locaux lui appartenant.

Cette nouvelle politique vise à rationaliser les implantations et les occupations ainsi qu'à maîtriser les coûts financiers qui en découlent. Les loyers s'appliquent aux seuls bâtiments détenus en toute propriété et occupés par des services administratifs de l'État.

Cette stratégie immobilière de l'État se décline à travers des objectifs concrets :

- un parc moins onéreux et mieux adapté au service public ;
- l'optimisation des implantations et de l'occupation des sites ;
- la cession de ceux qui sont sans usage ou mal utilisés ;
- l'aménagement plus rationnel des espaces et l'amélioration de l'entretien ;
- la mobilisation du foncier disponible pour contribuer à la production de logements.

Jean-François NICOL

Trésorier-payeur général

NOMINATIONS

Direction de l'équipement



M. Dimitri BRULÉ, lauréat du concours externe pour le recrutement d'un agent d'exploitation spécialisé, a intégré l'atelier essence du parc de l'équipement, depuis le 4 mai.

Direction de l'agriculture et de la forêt



M. Sébastien DELAMAIRE, recruté comme adjoint administratif de 2ème classe du Ministère de l'agriculture et de la pêche, a été affecté à l'accueil du siège de la DAF depuis le 5 février 2009.

Préfecture
de Saint-Pierre-et-Miquelon :
Place du Lieutenant-Colonel-Pigeaud
B.P. 4200 - 97500 Saint-Pierre-et-Miquelon
Tél. : 05 08 41 10 10 - Fax : 05 08 41 25 46
www.saint-pierre-et-miquelon.pref.gouv.fr

Directeur de la publication :
Jean-Pierre BERÇOT, Préfet

Responsable de la rédaction :
Robert NIEDERLANDER,
Chef de Cabinet du Préfet

Document réalisé avec le concours des
services déconcentrés de l'État

Conception et impression :
Saint-Pierre - Imprimerie administrative.